

chercheur se trouve dans des lieux régis par le droit privé, construire ses observations (quand ? où ? combien de temps ? avec qui ?), décider des méthodes de recueil des données : écrire sur un petit cahier à la manière des ethnographes, enregistrer avec un magnétophone, équiper les acteurs avec des micro-cravates, placer des caméras vidéo.

► Corpus

J. B.

## Territoire Face

### Texte

Au livre IX de l'*Institution oratoire*, Quintilien parle du **texte** dans le cadre de la *composition*, c'est-à-dire de l'*invention* (choix des arguments), de l'*élocution* (mise en mots) et de la *disposition* (mise en ordre ou plan du texte) réunies. Il emploie deux mots : *textus* et *textum*. Le *textus* (IX, 4, 13) est proche de la « bele conjointure » médiévale, traduction du latin *junctura* de l'*Ars poetica* d'Horace, c'est-à-dire de « ce qui réunit, rassemble ou organise des éléments divers et même dissemblables [...], ce qui les transforme en un tout organisé » (Vinaver 1970). Le mot *textum* (IX, 4, 17), quant à lui, est plus proche de l'« infinie contexture de débats » de Montaigne (*Essais*, Livre II), c'est-à-dire de l'idée de composition ouverte et moins achevée. Le texte est ainsi défini, dès l'origine, tant par son unité que par une ouverture qui depuis a été théorisée comme **transtextualité** par G. Genette (1979, 1982, 1987). Ce dernier distingue utilement le **paratexte\*** (qui entoure matériellement le texte), le **métatexte** et l'**épitexte\*** (commentaires d'un texte dans et par un autre), l'**intertexte\*** (citation, allusion à un autre texte), l'**hypertexte** (au sens de reprise, pastiche et parodie) et enfin l'**architexte** (genres\* de discours et modèles de textualité comme le récit\*, la description\*, le commentaire et les différentes formes de mise en scène de la parole).

### PROBLÈMES DE DÉFINITION

Le mot « texte », en dépit d'une définition courante : « tout discours fixé par l'écriture » (Ricoeur 1986 : 137), ne renvoie pas prioritairement à l'écrit. Opposer *texte écrit* à *discours oral* réduit la distinction au support ou média et dissimule le fait qu'un texte est, la

plupart du temps, *plurisémiotique\**. Une recette de cuisine, un placard publicitaire ou un article de journal, un discours politique, un cours universitaire ou une conversation, ne comportent pas que des signes verbaux, ils sont également faits de gestes, d'intonations et d'images (photographies et photogrammes, dessins et infographies). D'autre part, il est préférable de distinguer **texte** et **discours\*** comme les deux faces complémentaires d'un objet commun pris en charge par la *linguistique textuelle* – qui privilégie l'organisation du cotexte et la cohésion comme cohérence\* linguistique, « *Textverknüpfung* » (Stierle 1977 : 172) – et par *l'analyse de discours* – plus attentive au contexte\* de l'interaction verbale et à la cohérence comme « *Textzusammenhang* » (*id.*).

La définition du concept de texte a d'abord été grammaticale et typologisante. Pour les grammaires\* de texte, un texte est une « séquence bien formée de phrases liées qui progressent vers une fin » (Slakta 1985 : 138). Ces différentes affirmations ont largement été critiquées car il n'est pas sûr qu'on puisse partir ainsi de l'unité phrase, et encore moins sûr que les grammaires de texte soient un jour capables de générer les suites « bien formées » en question. La grammaticalisation des textes a échoué, comme la volonté d'établir des typologies (Werlich 1975, Adam 1992, 1999). Le texte s'est avéré être une unité trop complexe pour être enfermé dans des typologies et pour que la seule cohésion ou cohérence linguistique puisse rendre compte de ce qui fait son unité. S'il existe des règles de bonne formation, ces règles sont certainement relatives aux genres de discours, c'est-à-dire à des pratiques sociodiscursivement réglées.

## TEXTE ET CONTEXTE

On comprend que M.A.K. Halliday et R. Hasan aient défini le texte comme une *unité d'usage de la langue dans une situation d'interaction* et comme une *unité sémantique* : « *A text is best thought of not as a grammatical unit at all, but rather as a unit of a different kind : a semantic unit. The unity that it has is a unity of meaning in context, a texture that expresses the fact that it relates as a whole to the environment in which it is placed* » (1976 : 293). En insistant, d'autre part, sur le fait qu'un texte ne se définit absolument pas par sa longueur (une phrase proverbiale, un dicton ou plusieurs volumes sont des textes au même titre que « Défense de fumer » ou « À vendre »), on

relativise la question de la phrase comme unité de base de la textualité. Il est certainement préférable, à la suite de H. Weinrich (1973 : 13 et 198), de définir le texte comme une *suite signifiante (jugée cohérente) de signes entre deux interruptions marquées de la communication*. Cette suite, généralement ordonnée linéairement, possède la particularité de constituer une totalité dans laquelle des éléments de rangs différents de complexité entretiennent les uns par rapport aux autres des relations d'interdépendance. La *phrase* n'est qu'un palier (morphosyntaxique) d'organisation, situé entre signes et propositions, d'une part, et périodes\*, paragraphes, séquences\* et parties d'un plan\* de texte, d'autre part. Cette organisation du texte en système – c'est-à-dire complexe de déterminations, réseau de valeurs textuelles (Weinrich 1973 : 13) – ne fournit qu'un (pres / pré)sentiment d'unité, un *effet de texte* ainsi que les bases linguistiques facilitant l'établissement d'un sens configurationnel\* et la détermination d'une visée argumentative (macro-acte\* de langage). Le jugement définitif de cohérence résulte de l'articulation du texte avec le contexte socio-pragmatique de l'interaction, c'est-à-dire avec sa dimension discursive englobante.

► Cohérence, Configuration, Grammaire de texte, Linguistique textuelle, Macro-acte de langage, Schématisation

J.-M. A.

## Thème / rhème

Cette distinction apparaît dans les travaux de l'École de Prague à la fin des années 20 chez V. Mathesius. Elle est reprise dans la *Perspective Fonctionnelle de la Phrase* fondée sur la progression thématique et la dynamique communicative de ce qu'on a appelé « le second cercle de Prague » (Firbas 1964, Danes 1974) avant d'être largement développée dans le domaine français dans les années 70 (Slakta 1975, Adam 1977, Combettes 1978 et 1983). La distinction du **Thème** et du **Rhème** ne doit être confondue ni avec l'approche *syntactique* Syntagme nominal (SN) / Syntagme verbal (SV), ni avec l'approche *propositionnelle* (Halliday et Hasan 1976). Elle est en effet centrée, d'une part, sur le degré *d'informativité* et de *dynamique communicative* à l'intérieur d'une phrase et, d'autre part, sur la grammaire des *enchaînements phrastiques*.